

COC – Guide opératoire d'inscription 2022/2023

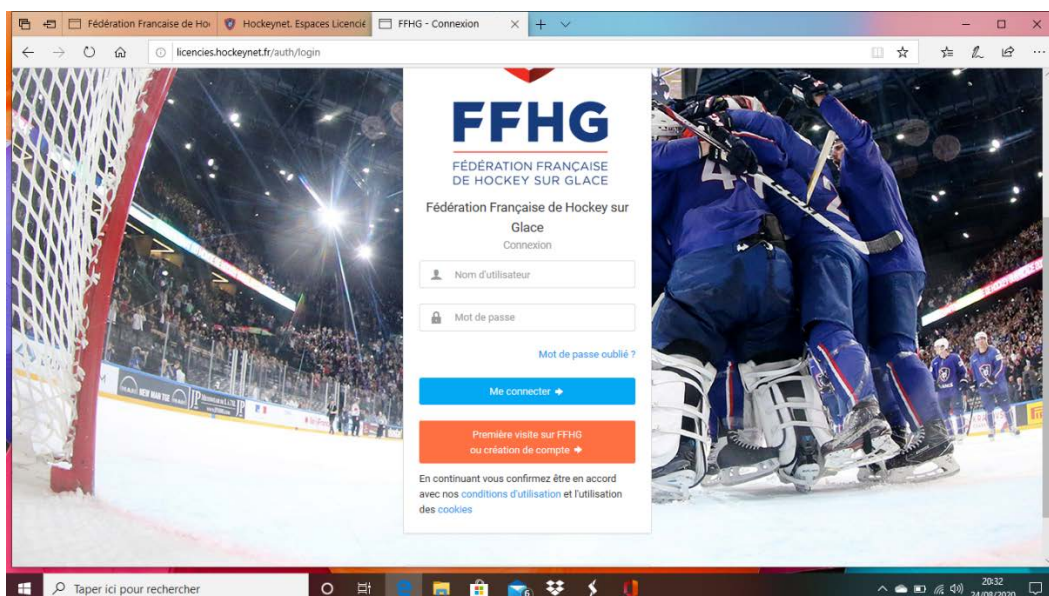
A) PRE AFFILIATION SUR LE SITE "hockeynet"

Il s'agit d'une étape préalable à toute inscription. Elle consiste à demander une licence pour la saison 2022/2023.

Se connecter au site <https://licencies.hockeynet.fr>

Sur la page d'accueil, le site vous propose :

- Soit de vous connecter si vous avez déjà vos identifiants (n° de licencié et mot de passe) – concerne ceux ayant été licenciés la saison passée et ayant conservé leur mot de passe.
- Soit de créer ou de récupérer vos identifiants si vous ne les avez pas.

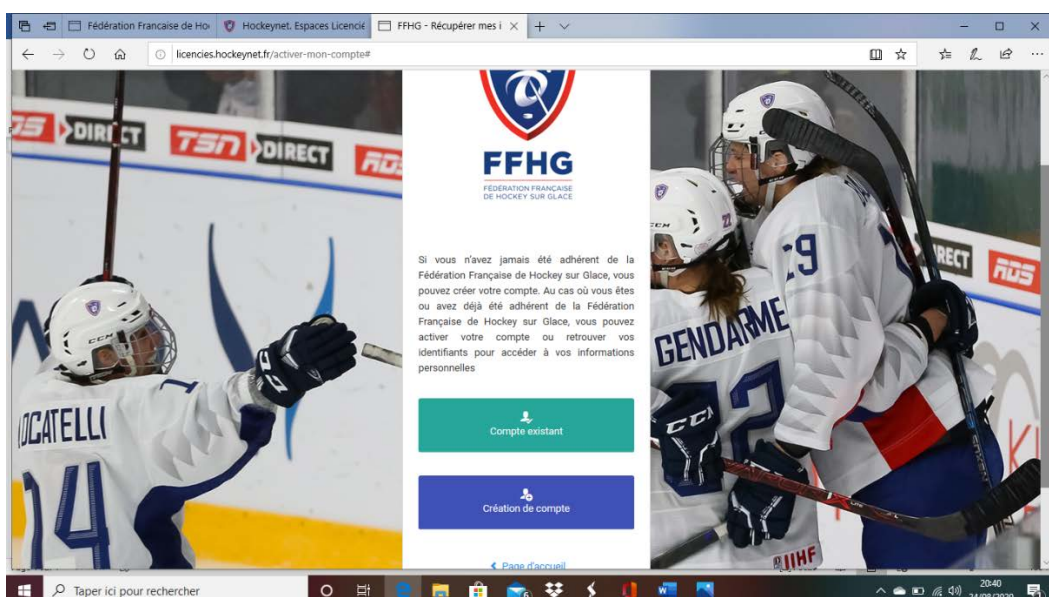


Si vous avez vos identifiants, saisissez directement :

- Nom utilisateur : n° de licencié
- Mot de passe

Si vous n'avez pas vos identifiants :

Cliquez sur "Première visite sur FFHG ou création de compte", vous arrivez sur la page suivante :



A ce stade, la procédure diverge selon que :

- vous étiez déjà licencié la saison passée mais avez oublié votre mot de passe,
- ou vous n'avez pas encore créé de compte sur hockeynet (cas notamment des nouveaux licenciés).

Pour les nouveaux licenciés, cliquez sur « Création de compte » et suivre la procédure d'inscription.

Pour ceux qui étaient déjà licenciés la saison passée, cliquez sur « Compte existant ». Vous arrivez alors sur la page suivante :

Renseignez votre numéro de licencié dans le champ "code adhérent" – Les années précédentes, vous avez dû recevoir par mail (expéditeur ffhg@icompetition.eu) vos attestations annuelles de licence.

Renseignez ensuite, Nom, Prénom et date de naissance et cliquez sur « Envoyer mes identifiants ».

Vous recevrez alors par email vos identifiants et un mot de passe provisoire que vous pourrez ensuite modifier lors de la première connexion.

Une fois connecté avec vos identifiants :

Cliquer sur "Prendre une licence"

Choix de la structure : choisir dans le menu déroulant "11009 – Club Olympique de Courbevoie"

Photo d'identité dématérialisée : à charger sur le site en cas de création de compte/première demande de licence

Certificat médical :

- En cas de renouvellement de licence et si le certificat médical a une durée de validité suffisante (l'antériorité du certificat médical doit être de moins de 3 ans au 30 juin 2023), alors cliquer sur "j'atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative...". Le questionnaire de santé est disponible sur le site www.coqs-hockey.fr. Il est à remplir par l'adhérent qui le conservera.
- Si le certificat médical n'a pas une durée de validité suffisante ou s'il s'agit d'une première demande de licence ou si une des réponses au questionnaire de santé est positive, alors fournir un nouveau certificat médical (à charger sur le site).

Une fois que vous avez tout complété et soumis l'adhésion, le COC sera notifié de votre demande d'affiliation.

Votre demande d'affiliation ne sera validée par le COC qu'après avoir finalisé votre dossier d'inscription auprès du club (les documents d'inscription sont disponibles sur le site internet : www.coqs-hockey.fr)

ATTENTION : ne pas choisir « **LICENCE DECOUVERTE** » car celle-ci n'est que provisoire et n'engendre que des complications.

B) LES ETAPES DE L'INSCRIPTION

- 1) pré-affiliation / demande de licence sur le site <https://licencies.hockeynet.fr>
- 2) Constitution du dossier d'inscription COC
 - Fiche d'inscription COC (disponible sur le site www.coqs-hockey.fr) : à remplir – joindre une photo d'identité à la fiche
 - Questionnaire de santé et Attestation de remplissage du questionnaire de santé (formulaires pour mineur et pour majeur disponibles sur le site www.coqs-hockey.fr) : à compléter s'il s'agit d'un renouvellement de licence et que le certificat médical a une durée de validité suffisante. Le questionnaire de santé est à conserver par l'adhérent.
 - (le cas échéant) Dossier de sur-classement : à remplir
- 3) À la patinoire, remise du dossier complété au responsable d'équipe ou à Rosita Espin accompagné du paiement de la cotisation.
- 4) Tarif : fournir les justificatifs donnant lieu à une réduction (fiche navette, PASS 92, Pass'Sport)
- 5) Paiement : payable par chèque, CB, espèces ou bons ANCV ;
 - Possibilité de payer la cotisation en 3 fois (3 chèques, encaissement du 3^e chèque le 15/12/2022).
 - Chèque de caution Maillot (60€) sauf pour les catégories U7, U9 et D2
 - Chèque de caution Amende (125€) pour les catégories U17 à Senior.
 - Chèque Scratch (10€) pour les nouveaux adhérents

C) RENSEIGNEMENTS : à la patinoire au 01 71 03 44 37